L'AMI DU FRÈRE ANDRÉ

Unis pour la promotion de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal !

Des occasions de rencontre

Du 10 au 18 mars 2015
Neuvaine à saint Joseph
Avec Joseph, sur le chemin du bonheur

Prédication par Henri De Longchamp, o.p.
à 14 h dans la basilique
et à 19 h 30 dans la crypte

Jeudi 19 mars 2015
Fête de saint Joseph, époux de Marie

Célébrations solennelles dans la basilique

10 h Mgr Gaétan Proulx, o.s.m., évêque auxiliaire, Québec

14 h 30 Mgr Raymond Poisson, vicaire général et évêque auxiliaire, Saint-Jérôme

19 h 30 Mgr Christian Lépine, archevêque de Montréal

Célébrations dans la crypte

En français : 7 h, 8 h, 9 h, 11 h 30, 14 h 45 et 16 h 30
En anglais : 12 h 30 et 20 h

Banquet des Grands Associés du frère André

à la salle Joseph-Olivier-Pichette
(sur invitation)

• • •

www.saint-joseph.org

L'ORATOIRE
Saint-Joseph du Mont-Royal

Des boisés de l'Oratoire deviennent une réserve naturelle

La réserve naturelle du Père-Louis-Trempe a été inaugurée le 31 octobre 2014 à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, sous un splendide soleil d'automne. Ce statut de réserve naturelle permettra de préserver l'intégrité et le caractère naturel des boisés situés derrière la basilique ainsi que de maintenir la diversité biologique de ce milieu.

D'une superficie de près de 1,1 hectare (environ 11 000 mètres carrés), cet espace vert est un lieu de résidence pour plusieurs espèces animales et végétales et sa conservation protégera les habitats d'espèces à statut précaire ainsi que les espèces d'intérêt. Les onze lots boisés de la réserve sont situés sur le territoire de la Ville de Westmount. Ils sont encadrés par les avenues Lexington, Devon et Surrey Gardens.

« La forêt du mont Royal, située en plein centre de la ville, est le poumon vert de Montréal et revêt une importance particulière pour la collectivité, explique madame Sylvie Guilbault, directrice générale des Amis de la montagne. L'Oratoire Saint-Joseph possède un des boisés naturels parmi les plus importants outre le parc du mont Royal. C'est une très belle initiative de la part d'une institution de vouloir le préserver. »

Le recteur du sanctuaire, père Claude Grou, c.s.c., a présidé la brève cérémonie d'inauguration soulignant que « ce projet de réserve naturelle sur les terrains appartenant à l'Oratoire a été lancé sur l'initiative de feu père Louis Trempe, c.s.c., dans l'intention de préserver et conserver la nature telle qu'elle est, sans intervention, pour le bien-être de la communauté ». Le territoire porte d'ailleurs le nom de celui qui en a été l'instigateur. Les membres de la famille Trempe étaient d'ailleurs présents à l'événement.

La mise en place de cette réserve naturelle est le fruit d'un travail de concertation avec de nombreux partenaires dont le gouvernement du Québec, la Ville de Westmount, Les Amis de la montagne, le Bureau du Mont-Royal et Nature-Action Québec.

Cette nouvelle a suscité beaucoup d'enthousiasme auprès des organismes environnementaux. L'Oratoire fait figure de bon citoyen et de précurseur en milieu urbain. En tant qu'amis et bienfaiteurs de l'oeuvre, vous pouvez également en être fiers !

Nathalie Dumas

Tzara Maud

Un travail de concertation réussi! De gauche à droite : Mme Sylvie Guilbault, Les Amis de la montagne; Mme Romy Bazo, Nature-Action Québec; P. Claude Grou, c.s.c., recteur de l'Oratoire et Mme Joanne Poirier, Ville de Westmount, lors de l'inauguration.

L'Oratoire Saint-Joseph à l'heure du Synode sur la famille

L'automne dernier, à l'invitation du pape François, nous avons convié les pèlerins de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal à prier pour la première séance du Synode sur la famille qui a eu lieu au Vatican, du 5 au 19 octobre. La Sainte Famille de Nazareth, « splendeur de l'amour véritable » a été invoquée avec les mots de la prière du Saint-Père. Le synode se poursuivra en octobre prochain ; d'ici là, l'Église continue de prier et de réfléchir sur les enjeux de la famille dans nos sociétés.

L'Oratoire Saint-Joseph a toujours été un lieu rassembleur pour les familles. À l'aube de l'an nouveau, nous invitons les pèlerins à recevoir une bénédiction en famille le jour du 1er janvier. Depuis plus de trente ans, l'exposition des crèches du monde présentée au musée est l'une des destinations préférées pour les sorties en famille. Le service de préparation au mariage offre à des centaines de couples l'occasion de préparer leur union chrétienne. À l'heure du Synode sur la famille, nous souhaitons explorer de nouvelles façons d'accueillir les familles et de les accompagner.

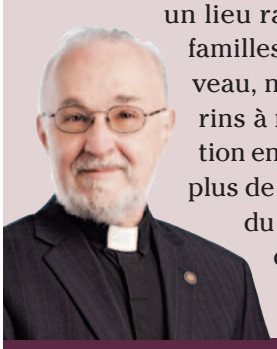

La figure de saint Joseph est d'une grande importance dans cette réflexion sur la famille. Dieu lui a confié une double tâche, celle d'être l'époux de Marie et celle d'être le père de Jésus. Pendant cette année 2015, nous tenterons de mieux saisir comment ce grand saint qui a tant inspiré le frère André peut nous guider dans nos efforts et nos questionnements.

Nous serons tout aussi attentifs à chercher comment cet important sanctuaire dédié à saint Joseph pourra, dans les années à venir, continuer d'être un lieu d'accueil et de ressourcement pour la grande famille de Dieu.

Père Claude Grou c.s.c.,
recteur

André et le chemin du bonheur

Cette année, la neuvaine de mars se déroulera sous le thème : « Avec Joseph, sur le chemin du bonheur ». Sachant que saint frère André prenait grand plaisir à se proclamer « le petit chien de saint Joseph », il y a tout lieu de croire qu'il lui était un fidèle compagnon de route. En cheminant avec lui comme guide, il a fini par apprendre un peu de ses connaissances et de son expérience.

Il est vrai que les nombreux témoins de la vie du bon frère sont unanimes sur ce point : frère André n'a jamais manqué de faire ce qu'il avait à faire avec promptitude, constance et joie. Deux de ses plus proches amis et collaborateurs nous le confirment : « *Frère André n'était pas triste, il agissait promptement, avec joie et facilité* » (Oscar Marin). Et encore, « *Frère André agissait avec plaisir et promptement dans les choses difficiles* » (Arthur Ganz).

Cependant le meilleur témoignage au sujet de notre saint et du chemin du bonheur vient de son confident et ami, le père Émile Deguire, c.s.c. Écoutons-le : « *Le frère André avait, à n'en pas douter, la vertu de la joie, une joie que l'âge et les infirmités n'ont jamais su éteindre. Cette joie était d'ordre visiblement surnaturel puisqu'il n'a jamais eu de repos et cette tranquillité que convoitent tous ceux qui vieillissent. Le secret de cette joie résidait dans une espérance qui m'a toujours apparu héroïque. Dans ses nombreuses conversations avec moi-même, je n'ai jamais constaté le moindre découragement.* » Ensuite d'ajouter, et cela me semble des plus importants : « *Frère André apparaissait trouver son bonheur dans le bien qu'il accomplissait envers le prochain et dans la joie qu'il semait sur ses pas* ».

Bien que le travail accompli peut le fatiguer, il le comble de joie tout à la fois. Le bonheur de se dévouer est toute la vie de saint frère André. N'est-ce pas à nous aussi de trouver notre bonheur dans le bien que nous accomplissons envers le prochain et dans la joie que nous semons sur nos pas ?

Père Mario Lachapelle c.s.c.,
directeur, les Associés du frère André

Une planification qui profite à tous

Il y a de cela quelques mois, j'ai rencontré un couple charmant, Monique et Jean-Pierre, âgés respectivement de 65 et 69 ans. Ils sont tous deux à la retraite, bien méritée, profitant du temps dont ils disposent pour donner un coup de main à leurs deux enfants qui ont des adolescents à éduquer.

Pendant 30 ans, Monique et Jean-Pierre ont exploité un petit commerce qui a bien fonctionné. Ils l'ont vendu, il y a quelques années, et utilisent le produit de la vente comme revenu de retraite. À ce revenu, s'ajoutent les prestations de retraite du Régime des rentes du Québec (RRQ) et la pension de la Sécurité de la vieillesse versée par le gouvernement fédéral.

Au fil des ans, ils ont accumulé 300 000 $ dans leurs comptes de Régime enregistré d'épargne-retraite (REER). « *Nous n'aurons pas vraiment besoin de cet argent pour boucler nos fins de mois. Lorsque nous convertirons nos REER en Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), à 71 ans, nous ne retirerons que le minimum prévu par la loi* », explique Monique.

Le don planifié

Monique et Jean-Pierre ont toujours eu à cœur l'Oratoire Saint-Joseph, l'œuvre de saint frère André, et ce, depuis leur tendre enfance. « *Mes parents nous y amenaient, à chaque année, pour la fête de saint Joseph et bien sûr, pour la messe de minuit à Noël. Nous avons continué cette tradition avec nos enfants* », mentionne Jean-Pierre. « *Quand mon père était jeune, il habitait tout près, et c'est chaque jour, qu'il se rendait à l'Oratoire* », poursuit-il. « *Afin d'aider à la pérennité de cette œuvre, nous désirons faire un don, mais nous ne voulons pas que nos enfants, qui sont nos héritiers, soient pénalisés par ce geste* », précise Monique.

« *Avec nos REER de 300 000 $, tous devraient pouvoir en profiter, n'est-ce pas ?* », demande Jean-Pierre.

Les premiers calculs que m'expose le couple lors de notre entretien à mon bureau, ne sont guère encourageants. En léguant leurs REER ou leurs FERR à leurs enfants, l'impôt payable au décès du deuxième conjoint s'élèverait à 48,2 % ou 144 600 $, en supposant que le solde des REER sera toujours de 300 000 $. Il ne restera donc que 155 400 $ à partager entre la succession et l'Oratoire Saint-Joseph (voir le tableau Calcul de Monique et Jean-Pierre) « *Le gouvernement encaissera presque le même montant !* », déplore Jean-Pierre.

TABLEAU 1 - Calcul de Monique et Jean-Pierre

HÉRITAGE AUX ENFANTS	
REER (ou FERR)	300 000 $
Impôt payable au décès	144 600 $
Héritage net à partager	**155 400 $**

Afin de voir s'ils peuvent faire autrement, je suggère à Monique et à Jean-Pierre de consulter un planificateur financier. À la demande du couple, je les accompagne dans cette démarche. Après avoir passé en revue leur situation financière et vérifié leur bilan, le spécialiste rassure ses clients. « *Il existe un moyen qui permet de maximiser les actifs du futur héritage en faisant un don planifié des REER ou des FERR* », explique-t-il. Cette stratégie se développe en deux temps.

Il s'agit de prévoir un don à l'Oratoire équivalent aux soldes des REER ou des FERR, puis de souscrire une assurance-vie de 300 000 $ payable aux enfants au décès du deuxième conjoint. Cette assurance-vie coûtera 4 511 $ par année.

Examinons de plus près comment fonctionne ce don planifié et les avantages qu'il procure. Admettons que Monique et Jean-Pierre décèdent dans la première année suivant la mise en place de cette stratégie. Que se passera-t-il ? Eh bien, l'Oratoire recevra un don équivalent au solde du compte REER, soit 300 000 $, et les enfants, un montant net de l'assurance-vie de 295 489 $ (voir le tableau Stratégie de don planifié – An 1). Voilà qui est intéressant.

TABLEAU 2 - Stratégie de don planifié – An 1

DON À L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH	
Don à l'Oratoire (montant équivalent des REER)	**300 000 $**
HÉRITAGE AUX ENFANTS	
Produit de l'assurance-vie	300 000 $
Impôt payable au décès *(sur REER)	(144 600 $)
Crédit d'impôt que procure le don	144 600 $
Impôt net	0 $
Coût de la prime **	(4 511 $)
Montant net aux héritiers	**295 489 $**

* au taux marginal de 48,2 %
** chaque cas est sujet à un coût différent

Ce don à l'Oratoire entraînera un crédit d'impôt pour dons de charité de 144 600 $ à la succession (combiné fédéral et provincial). Ce crédit pourra être appliqué pour l'année du

décès, jusqu'à concurrence de 100 % du revenu net de la personne décédée. Ainsi, le montant net que touchera le fisc au deuxième décès sera de 0 $. Jean-Pierre trouve ce résultat plus intéressant que celui calculé par le couple précédemment.

La situation dans 24 ans

« *Oui, mais nous espérons vivre encore plusieurs années !* », lance Monique. « *Dans l'intervalle, nous allons sortir l'argent de nos FERR. Il en restera moins pour l'Oratoire, forcément. Qu'arrivera-t-il ?* » Monique soulève une question pertinente. En effet, il est peu probable que le décès survienne pour les deux conjoints la première année de la planification du don. Il est donc important de considérer le facteur de l'espérance de vie. En refaisant les calculs, nous supposons que le couple vivra encore durant 24 ans. Les REER-FERR contiennent des actifs à taux annuel garanti de 3,5 %. Les intérêts sont composés chaque année. Les placements sont renouvelés de manière constante. De ses FERR, le couple retire uniquement le minimum prescrit, de sorte que le solde des comptes se chiffrerait à 100 000 $ dans 24 ans.

Par conséquent, si le dernier décès survient au bout de cette période, l'Oratoire recevra un don net de 100 000 $ et les enfants hériteront de 157 979 $ (voir tableau Stratégie de don planifié – An 24).

TABLEAU 3 - Stratégie de don planifié – An 24

DON À L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH	
Don à l'Oratoire (montant des FERR)	**100 000 $**
HÉRITAGE AUX ENFANTS	
Produit de l'assurance-vie	300 000 $
Impôt payable au décès * (sur FERR)	(48 200 $)
Crédit d'impôt que procure le don	48 200 $
Impôt net	0 $
Coût de la police **	142 021 $
Montant net aux héritiers	**157 979 $**

* au taux marginal de 48,2 %
** chaque cas est sujet à un coût différent

Ce don de 100 000 $ sera assorti d'un crédit d'impôt de 48 200 $ venant annuler l'impôt à payer par la succession sur les FERR.

Samuel Martin

Monique et Jean-Pierre sont satisfaits du résultat. Leur objectif est atteint : ils légueront de l'argent à leurs enfants tout en encourageant généreusement l'Oratoire. L'esprit en paix, ils peuvent maintenant consacrer toute leur attention à choyer leur famille et à continuer de transmettre leurs valeurs qui leur tiennent à cœur.

Planifier un don, une démarche profitable à tous !

Si vous souhaitez en savoir plus sur les dons planifiés, n'hésitez pas à communiquer avec moi, et ce, sans engagement et en toute confidentialité.

Claudia Côté, B.A., LL.L.
Avocate et conseillère juridique
Directrice, Programme des dons planifiés
514 733-8211 poste 2523
ou (sans frais) 1 877 672-8647
ccote@osj.qc.ca

Suivez-moi sur le web pour d'autres capsules sur les dons planifiés à l'adresse suivante :
CotcClaudia.blogspot.com

Honneur aux Bienfaiteurs Émérites 2014

Nous remercions toutes les personnes qui ont choisi de faire un legs ou autre don planifié en faveur de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal au cours de l'année 2014. Par ce geste, vous devenez « Bienfaiteurs Émérites » de l'œuvre fondée en 1904 par saint frère André. Hommage et reconnaissance!

Le bulletin *L'AMI du frère André* contribue à la reconnaissance des bienfaiteurs émérites en publiant de brefs portraits de leur générosité. Nous invitons donc les représentants de succession à communiquer avec nous afin qu'un hommage soit rendu aux donateurs qui ont consenti un legs à l'Oratoire Saint-Joseph.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.

Père Claude Grou c.s.c., recteur
Me Claudia Côté, B.A., LL.L.
Directrice du Programme des dons planifiés

Abboud, Jacques
Bériault, Jean-Paul
Couture, Jean
Gendron, Jean-Marie
James, Marie-France
Lefrançois, Carmen
Magnan, Jacques B.
Morin, Lucien
Tougas, Paul-Eugène
Badeau, Jeanne
Boily, Hélène
Desrosiers, Gertrude
Granger, Rita
Lalonde, Jacqueline
Lerios, Lita
Marcil, Bruno
Roy, Denis
Bangalan, Josefina
Boucher, Thérèse
Ferandez, Jerome
Houle, Liliane
Lanoie, Jean-Louis
Lupien, Pascal
Mitchell, Jacques
Smith, Joseph

Succession Anita Arsenault
Succession Antoine Caron
Succession Teresa Finley
Succession Alva P. Londergan
Succession Rachel Rainville
Succession Gisèle Gérard Helga
Succession Dolores Bélanger Rochon
Succession Antoinette Jacques
Succession Marie-Alice Bouchard
Succession Thérèse Côté
Succession Luc Lemire
Succession M. Murray
Succession Mary Eileen French
Succession Lina Laberge
Succession Gemma Bordeleau
Succession Thérèse Bessette
Succession Hélène Brouillette
Succession Apoline Demers
Succession Madeleine Lepage
Succession Jacqueline Paulin
Succession Bruno Giroux
Succession Gilberte Lachambre
Succession Mireille Tanguay
Succession Guy Couvrette

Certaines personnes ont souhaité garder l'anonymat, ce que l'Oratoire s'engage à respecter rigoureusement.

Veuillez noter qu'entre la rédaction du présent bulletin et sa mise à la poste, d'autres donateurs sont devenus « Bienfaiteurs Émérites »; un hommage leur sera rendu dans une prochaine édition.

Nathalie Dumas

Un spectacle-bénéfice réussi !

Le spectacle-bénéfice annuel de l'Oratoire Saint-Joseph présenté à l'occasion de Noël a été un franc succès les 5 et 6 décembre 2014. Près de 4000 personnes ont assisté, dans la basilique, aux trois représentations du concert *Un Noël étoilé*. Michel Louvain, Renée Martel, Patrick Norman, Giorgia Fumanti, Chantal Pary, Maxime Landry, Annie Blanchard, Michaël, David Thibault, André Ouellet, Sœur Angèle et les Petits Chanteurs du Mont-Royal ont offert au public une prestation originale composée d'airs joyeux, des grands classiques de Noël et de chansons au message d'espoir et d'amour. Sur la photo, en compagnie des artistes : P. Claude Grou, recteur de l'Oratoire, Mme Hélène David, Députée d'Outremont et Ministre de la Culture et des Communications et présidente d'honneur de l'événement ainsi que M. Robert Poëti, ministre responsable de la région de Montréal.

Nathalie Dumas

Hommage à Mireille Vachon Tanguay

Une fidèle bienfaitrice de l'Oratoire Saint-Joseph, résidente d'Oshawa, nous a quittés le 30 janvier 2014. Madame Mireille Vachon, originaire de Sainte-Justine (Lac-Etchemin), épouse de feu Charles Tanguay, est décédée à l'âge de 87 ans. Elle laisse dans le deuil ses enfants Kathy, Gérald, André, leurs conjoint et conjointes ainsi que dix petits-enfants et dix arrière-petits-enfants.

Madame Tanguay a fait plusieurs pèlerinages à l'Oratoire Saint-Joseph. En 1998, elle a choisi de soutenir l'œuvre du frère André en nommant l'Oratoire Saint-Joseph bénéficiaire d'une assurance-vie qu'elle détenait depuis 1941. Dans une lettre adressée au recteur de l'époque, madame Tanguay soulignait que par ce don, elle désirait rendre hommage à son mari, décédé deux ans plus tôt, de même qu'à son défunt père pour la grande dévotion qu'ils avaient eue envers le frère André et saint Joseph. Une grande dévotion qu'elle-même entretiendra toute sa vie.

À notre tour, par la présente mention dans le bulletin *L'AMI du frère André*, nous désirons honorer la mémoire de madame Mireille Vachon Tanguay en guise de remerciement pour son geste et sa fidélité envers l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

Me Claudia Côté, B.A., LL.L.
Directrice du Programme des dons planifiés

Ce texte a été rédigé avec la collaboration de M. André Tanguay. Merci !